Sainte-Sophie

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^{O} 1163 AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^{O} 1095

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

Lors d'une séance tenue le 6 octobre 2015, le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le règlement d'emprunt n^{o} **1163**, intitulé : « ***Amendement au règlement d'emprunt n^{o} 1095 relatif aux travaux de pavage sur la rue Saint-Wilfrid afin de modifier l'annexe " B "*** ».

Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement de modification portant le numéro 1163 doit en informer le ministre dans les trente (30) jours suivants cette publication à l'adresse suivante :

Monsieur Pierre Moreau, ministre
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

ANNEXE « B »

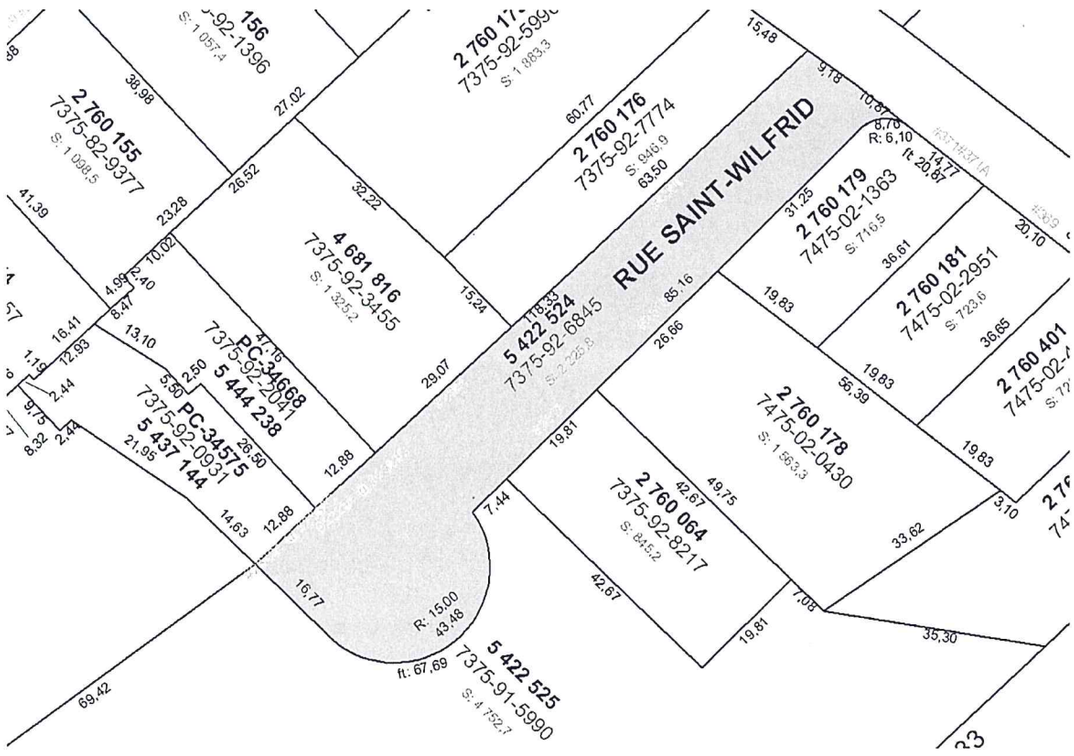

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 14^{e} jour du mois d'octobre de l'an deux mille quinze (2015)

Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier